

06

RAPPORT

OBJET : ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE – ELABORATION D'UN BILAN CARBONE.

La création de la ZAC des Coteaux de la Seille a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2007. Depuis, la municipalité, actuellement engagée dans l'élaboration de son Agenda 21, a affiché sa volonté d'inscrire ce nouveau quartier dans une logique de développement urbain durable et de mener une opération exemplaire dans le domaine de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, le projet d'écoquartier, avec des choix volontaristes en matière de densité, de desserte en transport en commun, de collecte des déchets ou encore de mixité a également fait le choix de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Pour permettre de valider les choix d'aménagement retenus pour cet écoquartier, il a été décidé d'entreprendre l'évaluation de l'ensemble des émissions de GES liées à la réalisation de cette opération.

Cette évaluation prévisionnelle devra permettre d'analyser la pertinence et la portée environnementale des orientations retenues pour ce projet d'écoquartier. Cette étude aura un coût de 20 332 € TTC, subventionnable par l'ADEME à hauteur de 50%.

C'est le Groupement APAVE-SYMOE, spécialiste des problématiques environnementales, qui réalisera cette étude.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'élaboration d'un bilan carbone sur la ZAC des Coteaux de la Seille ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents ;
- de solliciter toutes subventions éventuelles, notamment auprès de l'ADEME.

MOTION

OBJET : ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE – ELABORATION D'UN BILAN CARBONE.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDÉRANT :

- les objectifs de la Ville visant à mettre en œuvre les principes du développement durable à toutes les échelles de sa politique communale et en particulier dans les nouvelles opérations d'aménagement,
- le projet de la ZAC des Coteaux de la Seille intégrant des ambitions renouvelées notamment en matière de qualité environnementale,

DECIDE :

- d'approuver l'élaboration d'un bilan carbone sur la ZAC des Coteaux de la Seille pour un montant de 20 332 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents ;
- d'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones ;
- de solliciter toutes subventions éventuelles.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS